



Mairie de Verneuil-sur-Indre
1, place de la Mairie
37600 VERNEUIL-SUR-INDRE
Téléphone : 02.47.94.71.08
Mail : verneuil-sur-indre@orange.fr

Verneuil-sur-Indre,
le 28 mars 2025

PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSION FUNÉRAIRE EN ÉTAT D'ABANDON
PROCÈS-VERBAL CONSTATANT L'ÉTAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION
MISE EN DEMEURE DE REMISE EN ÉTAT

Commune de :
VERNEUIL-SUR-INDRE

Cimetière communal :
7, rue Saint-Bauld

Concession n°357
Emplacement n°151
délivrée le 1^{er} décembre 2023 (par
régularisation)
à M. Joseph LESIGNE et Mme
Marie RONCE
dans laquelle concession a été
inhumée la personne suivante :
Mme Zulma RONCE, veuve
LESIGNE, le 31 mars 1917 (date de
décès)

Le 27 mars 2025, à 17 heures,

en application des articles R2223-17, R2223-13 et R2223-14 du
Code Général des Collectivités Territoriales,
nous, Maire de la Commune de VERNEUIL-SUR-INDRE et son
Second adjoint,
nous sommes transportés au cimetière communal pour la
seconde fois et plus de 366 jours après la première visite.
Avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la
concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans
d'existence, ainsi qu'il résulte de l'acte dont une copie est ci-
annexée (ou de l'acte de notoriété ci-joint).

*Le monument funéraire n'a fait l'objet d'aucune réparation, d'aucun
aménagement ou d'aucune remise en état. La sépulture continue à se dégrader.
**En conséquence, la mairie de Verneuil-sur-Indre poursuit la procédure d'état
d'abandon de la concession. Si aucune action n'est effectuée sur la sépulture
dans les 31 jours suivant ce second procès-verbal, la mairie soumettra le
relevage de la sépulture au vote du conseil municipal dans les délais
réglementaires.***



Signature du Premier adjoint

Fait à VERNEUIL-SUR-INDRE,
le 28 mars 2025

Copie : registre des concessions

Signature du Maire

